

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Avenir du site du Val-de-Travers d'Hôpital neuchâtelois

Propositions du groupe de travail validées par le Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat communique :

Mise en place d'une plate-forme régionale de santé garantissant sur le long terme l'accès aux soins pour la population locale, création d'un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) recevant la mission cantonale de gériatrie, soutien et réexamen du financement des services des ambulances du Val-de-Travers, garde 7/7 jours et 24/24 heures à la polyclinique, assise sur le long terme du Service médical d'urgence (SMUR). Voici les principales propositions émanant d'un groupe de travail conduit par le Département de la santé et des affaires sociales (DSAS) et regroupant les partenaires concernés de la région qui ont toutes été validées par le Conseil d'Etat concernant l'avenir du site du Val-de-Travers d'Hôpital neuchâtelois (HNe).

Réformes d'importance pour la région du Val-de-Travers

Le 15 janvier 2008, le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de décisions en matière de planification hospitalière, dont la principale portait sur le regroupement des soins aigus sur les deux sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès. Des décisions qui impliquaient un changement de missions pour le site du Val-de-Travers avec la fermeture à fin 2008 des services de soins aigus.

Toutefois, il restait encore à définir un certain nombre de modalités opérationnelles concernant le Centre de traitement et de réadaptation et le Service de gériatrie, la polyclinique, le SMUR et la plate-forme régionale de santé. Par ailleurs, la suppression des soins aigus provoquait certains effets collatéraux pour la région du Val-de-Travers concernant la garde et l'accueil des urgences, ainsi que le transport de patients.

Vu l'importance de ces réformes pour la région du Val-de-Travers, un groupe de travail présidé par le chef du DSAS, Roland Debéy, réunissant tous les partenaires concernés, soit des représentants de l'Etat, d'HNe, de l'association région Val-de-Travers, de la société de médecine du Val-de-Travers et de l'Association Neuchâteloise des Médecins Omnipraticiens (ANMO) a travaillé afin de mettre en œuvre les décisions politiques et rechercher en commun des solutions adéquates. A la suite d'une large consultation menée en septembre 2008, il a soumis au Conseil d'Etat un rapport final présentant plusieurs propositions, qui ont toutes été acceptées.

Principales propositions

Le système de garde de la polyclinique sera assuré 7/7 jours et 24/24 heures par HNe; pour assurer la garde, deux lignes de garde (celle d'HNe et celle des médecins en cabinet) seront ainsi opérationnelles en parallèle, qui se partageront les cas d'urgence survenant la nuit. Quant au SMUR, il sera repris par HNe qui en assumera la pérennité en mettant à disposition les forces médicales nécessaires et en l'intégrant à un nouveau département de SMUR et urgence en voie de réalisation.

Dépendant du Département de médecine interne d'HNe, un Centre de traitement et de réadaptation (CTR) est créé, le site du Val-de-Travers recevant par ailleurs la mission cantonale de gériatrie (expertise pour les autres sites). La responsabilité médicale du CTR sera confiée à la médecin-chef du Département de gériatrie, qui pourra compter sur au moins trois chefs de clinique adjoints ou médecins-assistants.

En outre, une plate-forme régionale de santé sera créée dans les locaux de l'hôpital. Son but est de garantir sur le long terme l'accès aux soins pour la population locale mais également de développer un centre de compétence pour favoriser la formation des professionnels de la santé.

Cette plate-forme sera composée d'une polyclinique (rattachée également au Département de médecine interne d'HNe) au sein de laquelle travailleront les médecins du CTR. Elle offrira également des consultations d'ORL, d'orthopédie, de cardiologie, psychiatrie, chirurgie, rhumatologie et d'oncologie en faisant appel à des médecins spécialistes d'HNe. Ce dernier étudiera en outre la possibilité de développer des consultations de gastro-entérologie, d'ergothérapie, de physiothérapie et de rééducation urinaire.

D'autre part, dans le projet actuel, la plate-forme comprendra deux cabinets de médecins généralistes, des consultations spécialisées et réunira d'autres prestataires de santé. Le développement de cette plate-forme pourra se faire progressivement en fonction de la demande de la population et des besoins d'HNe. Actuellement, un médecin généraliste installé au Val-de-Travers a déjà donné son accord pour ouvrir son cabinet dans cette nouvelle structure.

Concernant le transport des patients, le Service des ambulances du Val-de-Travers continuera d'assurer les interventions dans le délai actuel de 15 minutes. Avec le soutien du Département de la santé et des affaires sociales (DSAS), des négociations sont en cours entre les communes du Val-de-Travers et l'Etat de Vaud pour trouver une solution concertée permettant de pérenniser le Service et de maintenir, voire d'augmenter la sécurité sanitaire au Vallon à un coût raisonnable. Courant 2009, le Conseil d'Etat soumettra au Grand Conseil un rapport proposant un mode d'organisation et de financement des services d'ambulances publics du canton qui permettra de supprimer l'inégalité d'existence entre les régions dans ce domaine. Dans l'intervalle, soit pour une période de deux ans, l'Etat de Neuchâtel s'engage à renforcer le Service des ambulances du Val-de-Travers à hauteur de trois ambulanciers supplémentaires sans augmentation de coût pour les communes.

Avec cette nouvelle organisation du site du Val-de-Travers, le Conseil d'Etat est particulièrement heureux de pouvoir mettre à disposition de la population du Val-de-Travers une structure de proximité à même de garantir sur le long terme, à toute la population du Val-de-Travers, un accès à des soins de qualité élevée.

Neuchâtel, le 7 novembre 2008